Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260709-202681-DE

LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
Commune de SEIGY

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10 (+2 pouvoirs)
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
30/06/2026

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à 19 heures 00 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne CAIL, Maire. La convocation a été affichée le 02 juillet 2026.

Étaient présents : Mesdames Evelyne CAIL- Christine LEBERT - Sylvie BARIZZI-LOISEL - Yvette MASSET - Dominique SALLÉ et Messieurs Claude BARAT - Jean-Marc BIET-- Jérôme BECUAU - Damien SELLIER – Dominique SIMONNET.
Étaient absents excusés : Florence FOUSSIER - Nathalie PLAT ayant donné pouvoir à Yvette MASSET - Jean-Philippe NONET (ayant donné pouvoir à CAIL Evelyne avant son arrivée)
Étaient absents : Jean-Luc ESNAULT – Pascal BRAULT

Madame Evelyne CAIL, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 – 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Christine LEBERT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°202681	OBJET : **NOMINATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT AU COMITÉ DE PILOTAGE NATURA 2000 DES SITES DES PRAIRIES DU FOUZON**	**5. institutions et vie politique** **5.3 Désignation de représentants**

Le réseau Natura 2000, institué par les directives européennes « Oiseaux » (2009/147/CE) et « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE), vise à préserver la biodiversité en protégeant les habitats naturels et les espèces remarquables.

Le prochain COPIL des sites des Prairies du Fouzon se tiendra le **vendredi 16 octobre 2026** à 14h00 à Couffy. Afin de permettre à la commune de Seigy de participer activement aux travaux du COPIL, notamment aux votes et aux candidatures éventuelles à la présidence ou à la maîtrise d'ouvrage, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant. À défaut de désignation, le maire serait automatiquement désigné comme représentant.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la commune de Seigy est concernée par la gestion des sites Natura 2000 « Prairies du Fouzon » et qu'elle doit y être représentée au sein du Comité de Pilotage (COPIL) ;

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260709-202681-DE

CONSIDÉRANT que la participation active de la commune aux travaux du COPIL nécessite la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

CONSIDÉRANT que, à défaut de désignation, le maire est automatiquement désigné comme représentant de la commune ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité que :

Article 1 : Madame Sylvie BARIZZI-LOISEL, conseillère municipale, est désigné(e) en qualité de représentant(e) titulaire de la commune de Seigy au Comité de Pilotage Natura 2000 des sites des « Prairies du Fouzon ».

Article 2 : Monsieur Jean-Philippe NONET, conseiller municipal, est désigné en qualité de représentant(e) suppléant(e) de la commune de Seigy au Comité de Pilotage Natura 2000 des sites des « Prairies du Fouzon ».

La secrétaire de séance,

Christine LEBERT

La Maire,

MAIRIE DE SEIGY (Loir-et-Cher)

Evelyne CAIL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 15/07/2026 et de la publication le 15/07/2026

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

La Maire,

MAIRIE DE SEIGY (Loir-et-Cher)

Evelyne CAIL